REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE D'APCHAT
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1ER JUIN 2018

Nombre de conseillers :

en exercice : **10**
présents .... : 7
votants ..... : 7
(dont 0 procuration)
jusqu'à 20h50
Et
présents .... : 8
votants ..... : 8
(dont 0 procuration)
à partir de 20h50
Et
présents .... : 9
votants ..... : 9
(dont 0 procuration)
à partir de 21h

Date de la convocation :
25/05/2018

L'an deux mil dix-huit et le premier juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes Maryse MARIONON, Françoise PELISSIER (à partir de 20h50), MM Christian BAFOIL (à partir de 21h), Cédric BOYER, Eric CHABRILLAT, Frédéric GESEGNET, Christian LASSAIGNE, Patrick PELISSIER, Raymond SIBILLE

Absents : Olivier LEVET

Secrétaire de séance : Maryse MARIONON

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 06/04/2018. Aucune observation.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(7 présents - 7 votants : 7 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆
Arrivée de Françoise PELISSIER à 20h50
◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

OBJET : Groupement de commandes pour l'isolation des combles perdus et des rampants - Travaux d'isolation à réaliser - Cocon63-2

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, dite loi POPE,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, et notamment les articles relatifs aux groupements de commandes,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°20-2017 en date du 08/09/2017 par laquelle la Commune d'Apchat a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'isolation de combles perdus non aménageables et de rampants, et d'approuver la réalisation de diagnostics de faisabilité pour l'ensemble des bâtiments identifiés pour lesquels des travaux d'isolation de combles perdus ou de rampants sont envisagés,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes en date du 02 octobre 2017
Considérant qu'il résulte de la convention constitutive du groupement de commandes susvisée que les membres du groupement s'engageaient, à la suite de la réception des conclusions des diagnostics, à délibérer afin d'identifier les bâtiments pour lesquels ils souhaitent procéder aux travaux d'isolation,
Considérant que la Commune d'Apchat a validé les diagnostics et la synthèse financière le 01/06/2018,
Considérant qu'il appartient à la Commune d'Apchat, pour ce qui la concerne, de réaliser les éventuels travaux préalables nécessaires dits « travaux connexes »,
Considérant que la société TOTAL, demandeur de certificats d'économie d'énergie a eu un rôle actif et incitatif, matérialisé par une contribution inscrite dans la convention de partenariat entre le département et TOTAL, dans la décision d'entreprendre les travaux d'isolation sur les bâtiments listés en annexe 1.

DECIDE

1°) d'autoriser les travaux d'isolation des combles perdus non aménageables ou des rampants pour le bâtiment de la mairie ;
2°) *le cas échéant,* **d'inscrire** les crédits budgétaires correspondants ;
3°) *le cas échéant,* **de réaliser** l'ensemble des travaux connexes identifiés lors des diagnostics :

- Nettoyage : Enlever les quelques planches et tuiles (fait par la mairie)
- Colmatage : Boucher les trous dans les lattis avec du plâtre (fait par la mairie)
- Traitement de la charpente : Pulvérisation de produit contre les xylophages
- Consolidation d'une solive : Consulter un charpentier

avant le lancement des travaux d'isolation à réaliser dans le cadre de l'opération Cocon 63-2, prévus à partir d'octobre 2018 ;

4°) de céder au Département les droits à valoriser les Certificats d'Économie d'Énergie pour les travaux d'isolation réalisés dans le cadre de l'opération COCON63-2 ;
5°) D'attester que les travaux d'isolation réalisés dans le cadre de l'opération COCON63-2 ne feront l'objet d'aucune valorisation en propre ou par l'intermédiaire d'un autre tiers que la société TOTAL.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

OBJET : Attribution des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention pour l'année 2018 à :

Association Les Villages Fleuris d'Ardes : **100 €**

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Arrivée de Christian BAFOIL à 21h

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

QUESTIONS DIVERSES

➡ Devis changement châssis de toit pour la mairie et le logement de Florat :
2devis reçus :

- Entreprise Viallefont Vincent qui remplacerait les châssis par des velux en faisant une modification de la charpente car les dimensions des velux (55x78) ne correspondent pas aux dimensions des châssis (46x61) :
  - Mairie = 784 € HT
  - Florat = 894 € HT
- Entrprise Ogheard Patrick qui préconise de ne pas modifier la charpente et de remettre des châssis de toit :
  - Mairie = 640 € HT
  - Florat = 640 € HT

Le conseil décide de ne pas faire de modification de charpente et donc accepte le devis de M. Ogheard.
(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

➡ Devis peinture des menuiseries extérieures en bois et des portails en fer des logements communaux à Florat et à Apchat :
1 devis reçu de l'entreprise Déco Lembron pour un montant de 2 353,15 € HT (pour toutes les fenêtres de l'ancienne école de Florat + toutes les fenêtres et les portails en fer de l'ancienne Cure d'Apchat).
Devis accepté.
(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

➡ Projet de Chronolo'Gîtes : Le Maire expose le projet de MM Hautier et De Bellescize qui recherchent un terrain pouvant accueillir un concept de « Village Historique Immersif ». Ce projet consiste en l'aménagement de huttes gauloises à vocation éco-touristique. Celles-ci seront organisées en un village au sein duquel les locataires et visiteurs découvriront l'artisanat et la vie de l'époque.
Le conseil municipal pense qu'il faudrait faire une réunion avec les porteurs de projet, le Sous-Préfet, l'API,… pour voir si l'opération est réalisable sur la commune. A suivre…

➡ Chemin de St Médard qui passe derrière les maisons Gardy-Vidal à Apchat : Problème d'eau contre le mur de la maison Gardy ce qui engendre des nuisances au niveau des fenêtres. Il faudrait envisager de faire une partie en enrobé. Faire des devis.

➡ Raymond Sibille signale qu'il y a des nids de poules à reboucher sur la route entre Sagheat et Florat
Idem sur la route de Perpezat derrière la grange de C. Bafoil.

➡ Il faut demander à l'entreprise Chevalier de faire la reprise du revêtement de la route de Sagheat.

➡ Panneaux des Lieux-dits à recenser et à mettre là où il en manque.

➡ Mettre une signalisation au carrefour de Féchal…

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 22h45.

Le Maire, *Le Secrétaire de Séance,* *Les Conseillers,*

Patrick PELISSIER *Maryse MARIONON*

MAIRIE d'APCHAT 63 (Puy-de-Dôme)

Christian BAFOIL	*Cédric BOYER*	*Erci CHABRILLAT*
Frédéric GESEGNET	*Christian LASSAIGNE*	*Françoise PELISSIER*
	Raymond SIBILLE	